



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL. Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP. Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
P. Verne à JP. Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC. Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM. Sermier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
JC. Lab, I. Voutquenne, V. Chevriaut, P. Tournier.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 108/18

Objet

Mise à disposition d'un conservateur d'Etat des bibliothèques

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Claude FRANCOIS

Par convention, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole bénéficie à titre gratuit de la mise à disposition d'un conservateur de bibliothèques auprès de la Bibliothèque Municipale Classée (BMC) de Dole (devenue médiathèque du Grand Dole).

La convention organise la collaboration du Ministère de la Culture et des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la politique de lecture publique. Elle permet de conjuguer efficacement les objectifs des politiques culturelles locales et les priorités de l'Etat.

Cette convention donne l'état détaillé des missions des conservateurs d'Etat mis à disposition en bibliothèques classées (période 2019-2021).

Effective au 1er janvier 2016 pour une durée de trois ans, l'actuelle convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

La nouvelle convention 2019-2021 doit être signée par les deux parties (collectivité et Préfet de Région) à la fin du mois de novembre 2018 au plus tard.

Le Conseil Communautaire est invité à voter l'adoption de la convention qui prendra effet au 1er janvier 2019, pour s'achever le 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de mise à disposition d'un conservateur d'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer cette demande et à signer la convention à intervenir.

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Pôle Actions Culturelles
- Préfecture du Jura

